





Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>0</p> <p>OCIR - Articles de Quincaillerie:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre à commandes, visant la fourniture d'articles de quincaillerie à la Base de Support 5e Division canadienne (BS 5 Div CA) Gagetown, à Oromocto (Nouveau-Brunswick). Ces biens devront être livrés selon la demande au cours de la période allant du 1 juillet 2017 au 30 juin 2019 inclusivement.</li> <li>• PRIX : S.v.p. compléter la liste de prix à l'Annexe A</li> <li>• DIRECTIVES SPÉCIALES : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livraison de matériel sera à trois (3) jours de l'ordre et un (1) jour pour les urgences;</li> <li>- Tout articles non livré dans ces délais pourra être annulé;</li> <li>- La passation des commandes par le consignataire s'effectuera par courriel, téléphone ou par télécopieur;</li> <li>- L'entrepreneur choisi devra fournir toutes ses listes de prix au consignataire;</li> <li>- Facture unique pour accompagner le matériel;</li> <li>- Les livraisons entre 0800 à 1130 heures et de 1300 à 1530 heures, du lundi au vendredi;</li> <li>- Les livraisons devront être réalisées au bâtiment B-18 ou des</li> </ul> </li> </ul>	W6837	W6837	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>sites différents dans les limites de la BS 5 Div CA Gagetown, le lieu sera précisé au moment de la commande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NOTA :</li> <li>• - Les quantités sont estimés et sont utilisés aux fins d'évaluation seulement;</li> <li>- Les prix devront demeurer fermes pendant toute la durée de l'offre à commandes.</li> </ul>								

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>8</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>8</b>
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	10
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	10
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	10
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.12 LOIS APPLICABLES .....	11
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>11</b>
6.1 BESOIN.....	11
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	11
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	11
6.4 PAIEMENT .....	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	12
6.6 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	13
6.7 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	13
<b>ANNEXE A – BESOIN / BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE B - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>15</b>

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE C - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT  
SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT ..... 16**

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;  |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;  |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent :

- |          |                                      |
|----------|--------------------------------------|
| Annexe A | Besoin / Base de paiement            |
| Annexe B | Instruments de paiement électronique |
| Annexe C | Liste de directeurs                  |

### **1.2 Sommaire**

Demande d'offre à commandes, visant la fourniture d'articles de quincaillerie à la Base de Support 5<sup>e</sup> Division canadienne (BS 5 Div CA) Gagetown, à Oromocto (Nouveau-Brunswick). Ces biens devront être livrés selon la demande au cours de la période allant du 1 juillet 2017 au 30 juin 2019 inclusivement.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016/04/04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M1004T	Condition du Matériel – offre	2016/01/28

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, **les offres transmises par courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

---

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)  
Section II : offre financière (1 copie papier)  
Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe A, Besoin / Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe B, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe B, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

L'évaluation financière sera fondé sur le prix global et le plus bas, de tous les articles, à l'Annexe A, Besoin / Base de paiement.

Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

## 4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M0069T, 2007/05/25 )

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, **s'il y a lieu**, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au Besoin / Base de paiement reproduit à l'annexe A.

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes **ne comporte aucune exigence** relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2016/04/04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 juillet 2017 au 30 juin 2019.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Charlene Sharpe  
Titre : Spécialiste en approvisionnements  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, unité 108  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1  
Téléphone : (506) 851-3467  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : Charlene.Sharpe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant **Offrants doivent fournir l'information suivante :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale  
Real Properties Operation Detachment  
BS 5 Div CA Gagetown  
Oromocto (N.-B.) E2V 4J5

## 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

## 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 60 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

## 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 500 000,00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

*(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25 )*

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016/04/04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin / Base de paiement;
- f) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **6.11 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.11.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **6.12 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit se faire dans un délai de trois (3) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe A. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

*(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)*

### 6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011/05/16), Limite de prix

### 6.4.3 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1001C	Paiements multiples	2008/05/12

### 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente *À être confirmé au moment de l'échéance de l'offre à commandes*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

*(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)*

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.6 Clauses du *Guide des CCUA*

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016/01/28

## 6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Real Properties Operation Detachment, BS 5 Div CA Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

*(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)*

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE A – BESOIN / BASE DE PAIEMENT**

*(voir document ci-joint)*

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6837-175318/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6837-175318

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-6-39096

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct011  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE B - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)



**ANNEXE «A»  
BESOIN / BASE DE PAIEMENT  
ANNÉE 1 - 1 juillet 2017 au 30 juin 2018**

	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Total
1	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 3/4	chacun	2000		
2	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 3/4	chacun	2000		
3	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1/2	chacun	2000		
4	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1/2	chacun	2000		
5	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1	chacun	2000		
6	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1	chacun	2000		
7	Vis, à bois, rondes, creuses no 8 - 1 1/2	chacun	2000		
8	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1 1/2	chacun	2000		
9	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1 1/4	chacun	2000		
10	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1 1/4	chacun	2000		
11	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1 3/4	chacun	2000		
12	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1 3/4	chacun	2000		
13	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 2	chacun	2000		
14	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 2	chacun	4000		
15	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 2 1/2	chacun	2000		
16	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 2 1/2	chacun	2000		
17	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 2 1/4	chacun	2000		
18	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 2 1/4	chacun	2000		
19	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 3	chacun	4000		
20	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 3	chacun	500		
21	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 3 1/2	chacun	1000		
22	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 3 1/2	chacun	4000		
23	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 4	chacun	600		
24	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 4	chacun	600		
25	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
26	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 3/4 po	chacun	2000		
27	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1 po	chacun	2000		

	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Total
28	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1/4 po	chacun	2000		
29	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
30	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
31	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 3/4 po	chacun	2000		
32	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1 po	chacun	2000		
33	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1/4 po	chacun	2000		
34	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
35	Produit de ragrage, CPD, prise en 20 minutes (sac de 53 lb)	par sac	20		
36	Filter MX225S géotextile ou équivalent, taille environ 15 pi x 450-600 m2	par rouleau	120		
37	Mélange pour rapiéçage à froid, sac de 50 lb	par sac	5000		
38	Standard de l'autoroute rambarde, longueur totale 13,5 pi avec une longueur de 12,5 pi. jeter avec 6 pouces se chevauchent à chaque extrémité	chacun	120		
39	Clôture anti-érosion, rouleaux de 50 pi	par rouleau	50		
40	Clôture de protection, rouleaux de 50 pi	par rouleau	50		
41	Feuilles treillis x 6 pi x 12 pi	par feuille	20		
42	Pellicule de polyéthylène, 6 mil., rouleau environ 20 pi x 100 pi, UV dépliement stabilisé	par rouleau	60		
43	Pellicule de Polyéthylène robuste 5,1 mil, rouleau 40 pi x 100 pi translucide/transparent	par rouleau	20		
44	Huile de décoffrage inodore, CPD, 18,9 L	par seau	4		

	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Total
45	Produit de déglacage, sac de 50 lb	par sac			
46	Articles divers non énumérés aux présentes, au prix de revente courant moins une escompte de ____%		%		

**ANNEXE «A»  
BESOIN / BASE DE PAIEMENT  
ANNÉE 2 - 1 juillet 2018 au 30 juin 2019**

	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Total
1	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 3/4	chacun	2000		
2	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 3/4	chacun	2000		
3	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1/2	chacun	2000		
4	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1/2	chacun	2000		
5	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1	chacun	2000		
6	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1	chacun	2000		
7	Vis, à bois, rondes, creuses no 8 - 1 1/2	chacun	2000		
8	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1 1/2	chacun	2000		
9	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1 1/4	chacun	2000		
10	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1 1/4	chacun	2000		
11	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 1 3/4	chacun	2000		
12	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 1 3/4	chacun	2000		
13	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 2	chacun	2000		
14	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 2	chacun	4000		
15	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 2 1/2	chacun	2000		
16	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 2 1/2	chacun	2000		
17	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 2 1/4	chacun	2000		
18	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 2 1/4	chacun	2000		
19	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 3	chacun	4000		
20	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 3	chacun	500		
21	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 3 1/2	chacun	1000		
22	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 3 1/2	chacun	4000		
23	Vis, à bois, plates, creuses, no 8 - 4	chacun	600		
24	Vis, à bois, rondes, creuses, no 8 - 4	chacun	600		
25	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
26	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 3/4 po	chacun	2000		
27	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1 po	chacun	2000		

	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Total
28	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1/4 po	chacun	2000		
29	Vis autoperceuses, à tête cylindrique, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
30	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
31	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 3/4 po	chacun	2000		
32	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1 po	chacun	2000		
33	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1/4 po	chacun	2000		
34	Vis autoperceuses, à tête hexagonale, no 8 - 1/2 po	chacun	2000		
35	Produit de ragrage, CPD, prise en 20 minutes (sac de 53 lb)	par sac	20		
36	Filtre MX225S géotextile ou équivalent, taille environ 15 pi x 450-600 m2	par rouleau	120		
37	Mélange pour rapiéçage à froid, sac de 50 lb	par sac	5000		
38	Standard de l'autoroute rambarde, longueur totale 13,5 pi avec une longueur de 12,5 pi. jeter avec 6 pouces se chevauchent à chaque extrémité	chacun	120		
39	Clôture anti-érosion, rouleaux de 50 pi	par rouleau	50		
40	Clôture de protection, rouleaux de 50 pi	par rouleau	50		
41	Feuilles treillis x 6 pi x 12 pi	par feuille	20		
42	Pellicule de polyéthylène, 6 mil., rouleau environ 20 pi x 100 pi, UV dépliement stabilisé	par rouleau	60		
43	Pellicule de Polyéthylène robuste 5,1 mil, rouleau 40 pi x 100 pi translucide/transparent	par rouleau	20		
44	Huile de décoffrage inodore, CPD, 18,9 L	par seau	4		

	Description	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Total
45	Produit de déglacage, sac de 50 lb	par sac			
46	Articles divers non énumérés aux présentes, au prix de revente courant moins une		%		